



## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 961.01

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro 961.01

**« Règlement numéro 961.01 modifiant le Règlement numéro 961 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement de centres d'urgence 9-1-1 »**

- a été adopté par le conseil municipal le **10 octobre 2023**;
- avis de la ministre des Affaires municipales publié dans la Gazette officielle du Québec le **16 décembre 2023**;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 485, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 8 janvier 2024**

**Marie-Renée Houde, OMA**  
Greffière